

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.8/32
8 janvier 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE Mlle E. C. MAMN CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DE LA NOUVELLE-GUINEE

(Distribuée conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

"Homebush"
4 St. Andrew's Street
Walkerville
South Australia, 5081

29 juillet 1969

Le Secrétaire général
Organisation des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire général,

Veillez m'excuser de m'adresser à vous, mais mes amis et moi-même sommes déterminés à tenter tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que les terres appartenant à la population autochtone de l'île Bougainville dans le Territoire du Papua-Nouvelle-Guinée soient réquisitionnées de force par le Gouvernement australien au profit d'une société fabuleusement riche qui exploite des mines de cuivre, la Conzinc Riotinto.

Les indigènes ont refusé de vendre leurs terres qui constituent intégralement leur patrimoine et dont certaines sont sacrées à leurs yeux, mais les autorités australiennes, qui sont intraitables, exigent que ces terres leur soient livrées et ont envoyé d'importantes forces de police pour briser toute résistance.

De grâce, les services compétents des Nations Unies ne pourraient-ils mettre un terme à cette cruelle violation des droits d'une population sans défense qui est censée être placée sous la tutelle du Gouvernement australien?

Le gouvernement a fixé au 1er août la date limite à laquelle ces terres doivent lui être livrées par la population, mais ce fait vient seulement d'être rendu public. En raison des protestations qui s'étaient élevées la dernière fois

qu'une telle décision avait été envisagée, le gouvernement avait assuré la population qu'elle ne serait pas molestée.

Nous avons tenté de faire valoir auprès du Ministre chargé du Papua-Nouvelle-Guinée que, non seulement un tel acte est malhonnête et perfide, mais aussi qu'il constitue une violation de la Déclaration des droits de l'homme, que cette politique a de graves répercussions sur les relations interraciales et qu'elle entache le bon renom de l'Australie.

Je vous supplie d'intervenir si cela est en votre pouvoir.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Elizabeth C. MANN
